

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
(80135)

☎ 03 22 28 03 76
E-mail : mairie@bussus-bussuel.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2015

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Absent non excusé	0
Absent excusé	1
Dont Pouvoirs	1
Votants :	11
Date de la convocation	
18 mai 2015	

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Mathieu DOYER, Dominique BRIOIS, Dany COULON, Isabelle RIMOLDI, Catherine PEYRAMAURE, Marcel BELLARD, Corinne CARPENTIER, Antoine LEBRUN, Vivien SOUDAIN et Denis GRANCHER.

Était absent excusé : Sylvain DEGROOTE ayant donné pouvoir à Mathieu DOYER

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Mme Corinne CARPENTIER est désignée pour remplir cette fonction.

Adoption à l'unanimité du précédent compte-rendu de la réunion de Conseil du 5 mai 2015.

OBJET – Convention de partenariat entre la commune de BUSSUS-BUSSUEL et le Prêô de Saint-Riquier

Le groupe de travail intitulé '*Projet culturel de la Tondellière*' dont la création avait été validée à l'unanimité des membres du Conseil le 27 janvier dernier, propose une convention-cadre de partenariat 2015-2018 entre la commune de BUSSUS-BUSSUEL et la SARL Le Prêô de Saint-Riquier représentée par Monsieur Jean-Christophe PARQUIER et Madame Sandrine LEBRUN.

Monsieur le maire remercie la présence des représentants du Prêô à l'occasion de cette séance du Conseil. Il rappelle l'intérêt de cette convention partenariale et invite les élus à intervenir et à poser toutes les questions lors de sa lecture intégrale. Il précise que ces derniers sont titulaires de toutes les licences d'entrepreneur de spectacles nécessaires (catégorie 1, 2 et 3).

La convention a pour objet de définir les axes de partenariat que les signataires souhaitent développer dans le cadre du renouveau de la salle culturelle « La Tondellière » sise rue du bas, n°2 à BUSSUS-BUSSUEL. Elle constitue le cadre général à partir duquel pourront être mises en place des actions spécifiques faisant l'objet de conventions particulières.

Les deux structures se reconnaissent dans leurs compétences et leurs complémentarités. La commune de BUSSUS reconnaît le rôle et la compétence de la SARL le Prêô de Saint-Riquier au regard de sa participation à la mise en place d'une programmation culturelle annuelle. Le Prêô reconnaît tout l'intérêt pour le territoire de redonner vie à la salle de la Tondellière et rappelle qu'un équipement culturel d'une telle ampleur est tout à fait exceptionnel et rare en milieu rural. Aussi, sa résurrection est à encourager.

La commune de BUSSUS et le Prêô s'engagent à s'informer des opportunités d'activités pouvant se faire jour, afin d'envisager la pertinence d'une intervention commune. Par exemple, il s'agira pour le Prêô de proposer à la commune la venue d'artistes ou encore l'organisation d'un festival.

Les partenaires s'engagent à mettre en valeur leur collaboration, sous des formes adaptées et partagées. La convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature.

Après une lecture intégrale du contenu de cette convention et un échange tout à fait intéressant, le conseil municipal après en avoir délibéré,

☑ Approuve la convention-cadre de partenariat 2015-2018 entre la commune de BUSSUS-BUSSUEL et la SARL Le Prêô de Saint-Riquier

☑ Autorise le maire à signer cette convention partenariale

☑ Rappelle que cette convention vise à permettre la définition d'un projet culturel pour la Tondellière après ses travaux de réhabilitation

Vote : 11 pour

OBJET – Travaux salle de spectacle La Tondellière : approbation d'un nouveau plan de financement prévisionnel

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement adopté dans la délibération n°200215-1 pour tenir compte des dépenses du matériel scéno-technique indispensable au bon fonctionnement de la salle.

Considérant que le Conseil départemental de la Somme a décidé de créer un nouveau dispositif intitulé « Soutien exceptionnel aux communes » destiné aux communes de moins de 15.000 habitants ayant mobilisé la totalité de leur dotation IDEAL.

Vu la proposition d'équipement faite par M. Thierry BARBIER, régisseur professionnel lumière et son, que le Conseil avait d'ailleurs missionné par délibération n°050515-5 pour l'élaboration de la fiche technique de la Tondellière.

Vu la délibération n°270115-7 autorisant le maire à solliciter la région Picardie au titre de sa PRAT 2014-2020

Vu la délibération n°270115-6 autorisant le maire à solliciter les C.E.E

Nouveau Plan de financement prévisionnel :
Travaux de réfection de la salle culturelle 'La Tondellière' : 162.770€ HT (195.324€ TTC)

S.T.D.I.L Réserve parlementaire du député P.DEMARTHE	20.000€ Taux de participation d'environ 12%
C.E.E Certificats d'économie d'énergie travaux isolation	2.000€ Taux de participation supérieur à 1%
D.E.T.R 2015 sur travaux de mise en conformité électrique, sécurité, accessibilité PMR	11.675€ Taux de participation d'environ 7% (Taux D.E.T.R 20% des travaux éligibles 58.376€HT)
Région Picardie PRAT 2014-2020 (CTO)	65.108€ Taux de participation 40%
Conseil Départemental de la Somme « Soutien exceptionnel aux communes »	15.000€ Taux de participation d'environ 9%
Participation communale du Maître d'ouvrage Commune de BUSSUS-BUSSUEL	48.987€ + 32.554 (TVA 20%) Taux de participation supérieur à 30%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve ce nouveau plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation de la Tondellière
- ✚ Autorise toujours le maire à solliciter la subvention pour travaux divers d'intérêt local (S.T.D.I.L) de 20.000€ auprès du député Pascal DEMARTHE (montant inchangé)
- ✚ Autorise toujours le maire à solliciter la DETR 2015 à un taux de 20% des travaux éligibles (montant inchangé)
- ✚ **Autorise le maire à solliciter la Région Picardie au titre de la PRAT 2014-2020 et du CTO en vue d'une subvention de 40% du montant HT des travaux soit 65.108€**
- ✚ Autorise le maire à solliciter les 15.000€ du Conseil Départemental de la Somme au titre du soutien exceptionnel
- ✚ Autorise le maire à obtenir le versement des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux d'isolation
- ✚ Autorise le maire à inscrire ces dépenses et recettes d'investissement au BP 2015.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Délibération autorisant le maire à solliciter une subvention « Soutien exceptionnel aux communes » auprès du Conseil départemental de la Somme pour les travaux de réhabilitation de la salle culturelle La Tondellière

Vu la délibération n°260515-4 approuvant un plan de financement prévisionnel des travaux.

Par courrier daté du 4 mai 2015, les conseillers départementaux du canton de RUE, Jocelyne MARTIN et Claude HERTAULT, ont informé la commune de BUSSUS-BUSSUEL du vote par l'assemblée départementale réunie le 27 avril 2015, d'un nouveau dispositif intitulé « Soutien exceptionnel aux communes » d'un montant maximal de 15.000€.

A la lecture des différents critères de ce nouveau fonds de soutien, la commune de BUSSUS-BUSSUEL est éligible. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une prime aux communes comme BUSSUS ayant consommé toute l'enveloppe IDEAL 2012-2014 dans la période précitée. Ce nouveau dispositif est une bonne nouvelle et évite ainsi une année blanche en matière de subvention. Cette mesure vise à encourager l'investissement public local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Autorise le maire à solliciter les 15.000€ du Conseil Départemental de la Somme au titre du « Soutien exceptionnel aux communes »
- ✚ Autorise le maire à signer tous les documents afférents
- ✚ Autorise le maire à inscrire cette recette d'investissement au Budget Primitif 2015 chapitre 13.

Vote : 11 pour

OBJET – Délibération autorisant le maire à souscrire un prêt court terme (durée 5 ans)

En vue de financer les travaux de réhabilitation de la salle La Tondellière et de garantir la trésorerie communale, le Conseil doit se prononcer sur l'opportunité de recourir à une ligne de trésorerie ou une offre de prêt à court terme.

Sachant qu'une ligne de trésorerie ne doit durer qu'une seule année et que son taux est de 2%, il est beaucoup plus intéressant pour la commune de regarder l'offre de prêt court terme à taux fixe : 5, 7 ou 12 ans.

Pour un montant de 20.000€ sur une durée de 5 ans : taux fixe 1,35% soit une échéance annuelle de 4163,45€. Les frais de dossier s'élèvent à 150€.

Monsieur Denis GRANCHER et Madame Corinne CARPENTIER considèrent l'offre à la fois intéressante et attractive.

Mieux vaut endetter dans la limite du raisonnable (bien évidemment) la collectivité aujourd'hui que de le faire dans quelques années où les taux seront plus élevés.

Monsieur le maire rappelle que l'emprunt est une recette d'investissement habituelle et qu'il convient d'avoir une gestion dynamique de l'endettement en profitant du contexte et de l'importance des opérations d'investissement. Il faut savoir que les deux prêts concernant les travaux de sécurisation de la Tondellière, souscrits sous la mandature de Michel LUCE en 2005 et 2006, prennent fin cette année pour le plus important et l'année prochaine pour le second.

Le nouveau montant du plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation de la Tondellière justifie pleinement cet emprunt court terme.

Madame Catherine PEYRAMAURE informe les membres de l'assemblée de la possibilité de bénéficier d'un prêt à taux zéro de la Caisse des dépôts et consignations pour l'avance de TVA. Le dispositif devrait voir le jour courant de l'été. Il est bon de savoir que la commune doit payer l'intégralité de la TVA tout en sachant qu'elle ne pourra la récupérer que deux ans après au titre du FCTVA. Sachant qu'un différentiel est conservé par l'Etat. Les élus sont d'avis d'attendre plus de précisions sur les modalités de ces prêts à 0% de la Caisse des dépôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve l'offre de prêt de la banque Crédit agricole Brie Picardie collectivités locales d'un montant emprunté de 20.000€ à un taux fixe annuel de 1,35% sur une durée de remboursement de 5 ans.
- ✚ Autorise le maire à souscrire cet emprunt et à signer tous les documents
- ✚ Autorise le maire à inscrire cette recette d'investissement au budget primitif chapitre 16.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Vote des taux d'imposition 2015 - part communale

M. le maire indique aux membres du conseil que le budget primitif 2015 **n'entraîne pas d'augmentation d'impôts**. Il propose une **reconduction des taux communaux de l'année n-1** :

- ✚ 11,29% pour la taxe d'habitation,
- ✚ 8,71% pour la taxe foncière sur le bâti,
- ✚ 18,09% de taxe foncière sur le non bâti
- ✚ 11,93% de CFE

Après en avoir délibéré, le conseil décide la reconduction pour 2015 des mêmes taux, à savoir : 11,29% pour la taxe d'habitation, 8,71% pour la taxe foncière sur le bâti, 18,09% de taxe foncière sur le non bâti et 11,93% de CFE.

Vote : 11 pour

OBJET – Vote du budget primitif 2015

Après s'être fait présenter les propositions du maire concernant les prévisions budgétaires et le maire ayant donné les précisions demandées,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	284 754,44	149 413,30
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 135 341,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		284 754,44	284 754,44
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	238 551,77	254 987,24
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	1 782,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 18 217,47	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		256 769,24	256 769,24
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		541 523,68	541 523,68

Vote : 11 pour

OBJET – Animation du 13 juillet au soir : Harmonie de Beauquesne

La commission des manifestations communales a décidé de ne pas tirer de feu d'artifice le 13 juillet au soir (en accord avec les 3 artificiers : Dominique BRIOIS, Dany COULON et Vivien SOUDAIN). Elle a souhaité une nouvelle animation et se rapprochera prochainement d'une commune voisine pour organiser un plus beau feu d'artifice l'année prochaine. En attendant, la fanfare de Beauquesne assurera l'animation de 21h à 23h00. Plus de 30 musiciens seront réunis pour une petite déambulation dans les rues du village avant de terminer par un concert gratuit dans la salle des fêtes. Les habitants seront invités à se joindre au défilé ou à se rendre directement à la salle où se produira l'harmonie durant un peu plus d'une heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve cette animation et le programme à l'occasion du 13 juillet 2015 de 21h à 23h.
- ✚ Autorise le maire à signer un contrat d'engagement avec l'Harmonie de Beauquesne représentée par son président Bernard PROUILLE, pour un montant de 400€.

Vote : 11 pour

OBJET – Nouvelle attraction foraine et programme de la fête locale les 22, 23 et 24 août 2015

La commission des manifestations communales propose à titre exceptionnel, et uniquement pour cette année, de retenir **les trampolines avec harnais** de Madame Sophie DEVOS et Willy TOUPIN en remplacement des auto-tamponnantes qui ne peuvent pas venir. M. ANSBERT Dorian, propriétaire du manège des auto-tamponnantes a pris l'engagement de revenir pour la fête locale 2016, car il n'y aura que 4 week-ends.

Tout en sachant que M. PRUVOT Joackim sera bien présent cette année avec son manège enfantin, sa pêche aux canards, ses machines à sous et son stand de tir.

Les élus déplorent l'attitude des forains des auto-tampons et souhaitent vivement que la situation revienne à la normale en 2016 afin de satisfaire petits et grands.

La commission a également défini le programme des 3 jours de fête. Un constat s'impose, le nombre de convives au repas dansant-cochon grillé farci du samedi soir est en baisse depuis 3 ans. Les membres de la commission proposent de donner satisfaction à la demande des forains qui souhaitent que les manifestations soient recentrées à côté de la place. De plus, le prix demandé à l'occasion du cochon grillé (18€/adulte) pouvait aussi dissuader certains habitants de sortir. C'est pourquoi, l'idée d'une formule simple et accessible au plus grand nombre a été recherchée. Un apéritif dinatoire accompagné d'une animation musicale a été retenu. A l'occasion de cette soirée, une assiette de petits fours sera proposée au prix de 5€/personne sans les boissons et une buvette sera bien évidemment ouverte.

Au programme de la fête :

- Samedi 22 août : apéritif dinatoire au préau et dans la cour de la mairie avec animation musicale
- Dimanche 23 août : buvette au préau de 17h à 21h
- Lundi 24 août : Le traditionnel Frites-saucisses au préau et dans la cour de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve cette nouvelle attraction foraine (trampolines avec harnais) de Madame DEVOS Sophie pour un montant de 250€.
- ✚ Approuve le programme de la fête locale les 22, 23 et 24 août 2015
- ✚ Approuve le tarif de l'assiette de petits fours à l'occasion de l'apéritif dinatoire à savoir : 5€/personne

Vote : 11 pour

OBJET – Choix du cadeau pour le passage en 6^{ème} des enfants de Bussus-Bussuel

Chaque année, à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet au monument aux morts, Monsieur le maire remet aux enfants concernés un cadeau pour le passage en 6^{ème} à la rentrée de septembre.

Cette tradition républicaine doit se poursuivre.

Jusqu'alors, il s'agissait d'une clé USB bien utile pour les collégiens. Le problème est que l'association de parents d'élèves école Becquestoile dite A.E.B. a décidé de remettre également une clé USB à chaque enfant.

6 enfants sont concernés cette année : Marine COULON, Elodie LOUCHET, Louise DUFOUR, Simon BRASSEUR, Vivien PILLON et Erwan LEVE.

Madame Catherine PEYRAMAURE propose d'acheter la calculette CASIO FX 92 collègue qui sera utile. L'idée est intéressante et il conviendra de connaître le prix.

Dans l'idéal, l'avis des parents sera sollicité afin de savoir s'ils préfèrent une clé USB plus puissante que celle offerte par l'A.E.B ou la calculette CASIO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve le choix de ces deux cadeaux : une clé USB ou la calculette CASIO FX-92 collègue.
- ✚ Autorise le maire à contacter les parents et à acheter les cadeaux.
- ✚ Considère cette délibération comme étant permanente.

Vote : 11 pour

OBJET – Animation arbre de Noël communal dimanche 20 décembre 2015

La commission enfance, jeunesse et partage souhaite une nouvelle animation à l'occasion de l'arbre de Noël. La diffusion d'un film animé n'est pas souhaitée.

Le choix se porte donc sur les Savants Fous d'Amiens. Un savant propose un spectacle adapté aux enfants. Il réalise de nombreuses expériences dans son laboratoire. Espiègle et taquin, il lancera des défis et fera découvrir ses potions très spéciales. Toutes les expériences et manipulations seront expliquées aux enfants. Show garanti.

La commune de Francières a eu recours à cette animation en décembre 2014 et ils ont été très satisfaits.

Le prix de la prestation est de 565€ TTC. Un acompte de 282,50€ doit être versé lors de la réservation.

Il convient de retenir dès maintenant cette animation avant qu'elle ne soit plus disponible à la date indiquée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☒ Approuve le devis des Savants Fous d'Amiens d'un montant de 470,83€ HT soit 565€ TTC.

☒ Autorise le maire à signer tous les documents et à verser un acompte.

Vote : 11 pour

OBJET – Devis relatif au remplacement des gouttières en zinc de la mairie, réparation fuite sur le toit et démolition de la cheminée

Une fuite ou infiltration d'eau en provenance de la toiture laisse apparaître quelques tâches bien visibles au plafond de la salle de réunion de la mairie.

De plus, la descente de la gouttière en zinc du pignon de mairie côté nord est à remplacer. L'ancienne descente est fendue entraînant des infiltrations dans le mur et un éclatement de l'enduit.

Il conviendra de retenir lors d'un prochain Conseil l'entreprise pour refaire l'enduit car les devis ne sont pas tous arrivés.

En attendant, les élus souhaitent approuver le devis de l'EURL BRAILLY Eric.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☒ Approuve le devis de l'EURL BRAILLY Eric de Gorenflos pour un montant de 1742,46€ HT soit 2090,95€ TTC.

☒ Autorise le maire à signer tous les documents

☒ Autorise le maire à inscrire cette dépense au BP 2015.

Vote : 11 pour

OBJET – Questions diverses

1. Ordonnances d'affectation pour l'exécution d'un travail d'intérêt général

Monsieur le maire a été contacté par le SPIP d'Abbeville pour l'accueil de personnes condamnées à des heures de travaux d'intérêt général (T.I.G). Il a répondu favorablement et informe les membres de l'assemblée de la venue de 2 autres TIG courant de cet été. Cela permettra d'épauler Claude BOUCHER dans l'exercice de ses missions habituelles.

2. Entretien des chemins : achat de cailloux

A l'occasion de la séance, Mathieu DOYER a rappelé que des crédits avaient été inscrits au Budget primitif 2015 pour l'achat de cailloux permettant l'entretien des chemins ruraux du territoire communal. Monsieur Denis GRANCHER pense qu'il serait préférable de déposer les cailloux de manière plus précise afin de ne pas gaspiller et que cela soit plus efficace. Le recours à des 'TIG' facilitera cette tâche.

Messieurs COULON, GRANCHER, LEBRUN et DEGROOTE détermineront le type de cailloux. Tout en sachant que la carrière d'Eiffage de Flixecourt doit 11 tonnes de cailloux (l'équivalent d'une remorque) à la commune.

3. Présence du rapporteur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France le mardi 30 juin à la chapelle d'Hémimont

Le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, porteur de la démarche de labellisation PNR, va accueillir durant 2 jours les 29 et 30 juin prochains, le rapporteur de la fédération des PNR de France qui va formuler un avis sur le projet de PNR Baie de Somme 3 vallées. Cette visite est très importante pour le territoire de futur Parc (137 communes, 108.000 habitants, 1365km²). Aussi, il a été convenu, le mardi 30 juin, d'un déjeuner en contrebas de la chapelle d'Hémimont, au milieu des champs et de deux éléments emblématiques du Petit patrimoine rural non protégé. Le syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées a demandé à Monsieur L. DUPONT du Petit marais d'Abbeville de venir avec son food-truck.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 22h45.

Mathieu DOYER, maire

Dominique BRIOIS,

Dany COULON,

Isabelle RIMOLDI,

Vivien SOUDAIN,

Denis GRANCHER,

Antoine LEBRUN,

Catherine PEYRAMAURE,

Corinne CARPENTIER,

Marcel BELLARD,